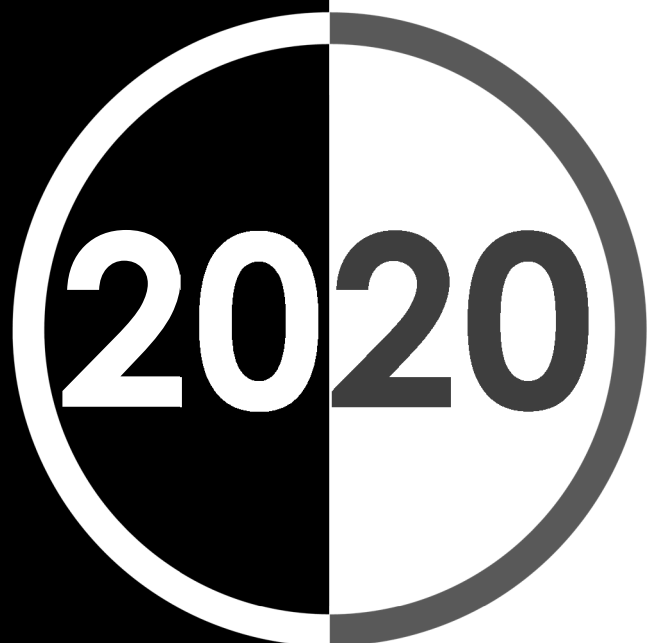


NOTE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/02/2020



BUDGET 2020

NOTE DE PRESENTATION

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 CADRE GENERAL DU BUDGET 2020

- ▶ 1.1 - PRODUITS
- ▶ 1.2 - CHARGES
- ▶ 1.3 – EPARGNE
- ▶ 1.4 – FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT
- ▶ 1.5 – PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

CHAPITRE 2 OPERATIONS 2020

CHAPITRE 3 BUDGETS ANNEXES

- ▶ 3.1 - BALEINE
- ▶ 3.2 - RESTAURATION
- ▶ 3.3 - RESEAU DE CHALEUR

CHAPITRE 4 LE BUDGET 2020 EN BREF

CHAPITRE 1 CADRE GENERAL DU BUDGET 2020

Confirmant la réforme fiscale engagée et notamment la suppression de la taxe d'habitation, les orientations de la loi de finances pour 2020 relatives au secteur public local s'inscrivent dans la continuité d'un objectif majeur de maîtrise des dépenses publiques.

Dans un environnement financier foncièrement dégradé et marqué par une baisse sans précédent de ses ressources, la commune se doit de poursuivre ses objectifs d'optimisations sans mettre en péril les services à la population.

C'est dans ce contexte délicat que se traduisent dans le budget 2020 les axes suivants :

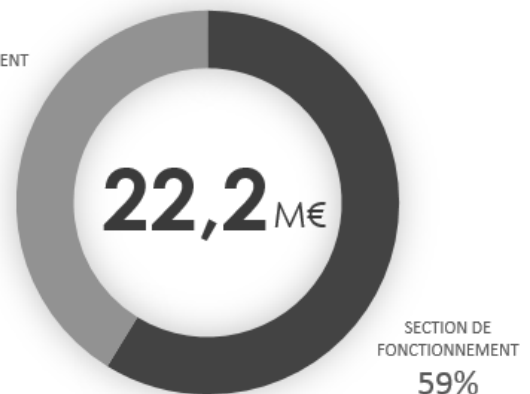
- Maitriser l'évolution des dépenses grâce aux efforts engagés depuis 2014
- Garantir la stabilité de la fiscalité avec le maintien des taux de la part communale (0% d'augmentation)
- Préserver le niveau de solvabilité de la commune en conservant des marges de manœuvre en termes d'épargne, et de capacité à investir et à emprunter
- Garantir et renforcer la qualité de l'offre de services à la population
- Réaliser les équipements structurants

Le budget s'élève à 22,2 M€ et s'articule autour de deux grandes sections :

- l'une consacrée au **fonctionnement (13,1 M€)**, où l'on trouve par exemple les frais de personnel, les charges courantes (électricité, chauffage, assurance, entretien et maintenance,...), les subventions, les frais financiers...

- et l'autre consacrée à **l'investissement (9,1M€)**, dont 8,66 M€ de dépenses d'équipement (travaux de voirie, travaux bâtiments, fonds de concours,...).

SECTION
D'INVESTISSEMENT
41%



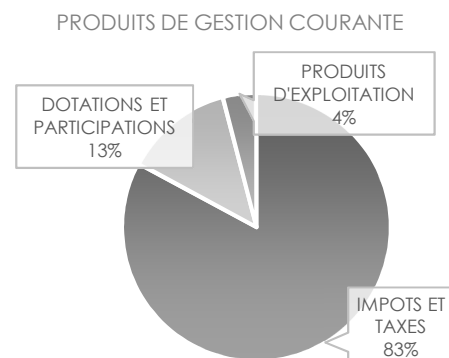
SECTION DE
FONCTIONNEMENT
59%

1. LES PRODUITS

Avec 12,8 M€, les produits de gestion courante progressent de +2,9%.

Avec 10,6 M€, les recettes à caractère fiscal représentent 83% des produits courants (dont 6,8M€ d'impôts ménages) et concourent à contrebalancer la baisse des dotations d'Etat.

La part des dotations (DGF, recettes CAF,...) représente 13%. Les produits d'exploitation des services ne représentent que 4% des produits de fonctionnement courant.



		BP 2019	BP 2020
PRODUITS	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	12 486	12 847
	IMPOTS ET TAXES	10 472	10 648
	Fiscalité directe	6 700	6 840
	AC	3 096	3 096
	DSC	80	86
	Autres taxes (TCFE, mutations, pylones,...)	596	626
	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 595	1 680
	DGF	350	330
	DSU	120	122
	Participations CAF	869	1 003
	Participations Emplois aidés	43	3
	Autres participations	213	222
	PRODUITS D'EXPLOITATION	419	519
	Produits services	354	383
Revenus des immeubles	25	26	
Remb rémunération	40	110	

■ DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

La DGF est estimée à un montant de 330 k€. Le budget 2020 table sur le maintien de l'éligibilité de la commune à la DSU pour 122 k€.

Avec une année de décalage, et suite à la reprise des prestations ALSH des enfants de plus de 6 ans au travers du marché MJC, les participations de la CAF progressent très sensiblement dans le cadre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) :

Participations (compte 7478)	BP 2019	BP 2020
Participation équipements sportifs	14 500	14 500
Contrat CAF CEJ ALAE	75 000	77 000
Contrat CAF CEJ ALSH	72 000	194 000
Contrat CAF Coordination	25 000	15 000
Participations CAF RAM	47 500	42 000
Participations CAF Bouts de Choux	460 000	470 000
Participations CAF Jardin d'Enfants	125 000	130 000
Participations CAF LAEP	35 000	36 000
Autres participations	15 000	24 000
Total	869 000	1 002 500

■ RECETTES FISCALES

Depuis 2018, une actualisation automatique des valeurs locatives sert de base de calcul des impôts locaux. Ce mécanisme s'appuie sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) et sur une garantie préservant les collectivités de tout coefficient négatif. Au vu de la progression de l'indice précité depuis 1 an, les valeurs locatives pourraient être revalorisées en 2020 d'au moins +1,5 % sur la base de ce mode de calcul.

Parallèlement à la suppression progressive de la Taxe d'Habitation, le gouvernement avait initialement prévu d'instituer la non-application de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives retenues pour l'établissement de la taxe d'habitation pour les locaux affectés à l'habitation principale en 2020.

Mais finalement, l'Assemblée Nationale a voté dans le cadre de l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 2020, une revalorisation forfaitaire des bases de TH de 0,9%.

Le budget 2020 s'appuie sur cette hypothèse d'actualisation des bases à +1,5% pour la TF et +0,9% pour la TH et sur un gel des taux d'imposition de la commune : Taxe d'Habitation (8,70%), Foncier Bâti (25,29%), Foncier Non Bâti (93,27%).

		2020
IMPÔTS MENAGES	Produit TH	1 622 057
	Produit THLV	13 195
	Produit FB	5 088 692
	Produit FNB	111 924
	Rôles complémentaires	4 132
	Produit 3 Taxes ménages	6 840 000

2. LES CHARGES

Les charges de fonctionnement courant (hors opérations d'ordre, frais financiers, et charges exceptionnelles) sont prévues à hauteur de 11,2 M€, soit +3% par rapport à 2019.

	BP 2019	BP 2020
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	10 935	11 262
CHARGES COURANTES	2 935	2 965
CHARGES DE PERSONNEL	5 809	6 085
SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS	2 189	2 211
Subvention associations	657	693
Elus (indemnités et formations)	154	155
Subvention CCAS	130	142
Subvention budget Baleine	573	524
Subvention budget Restauration	438	475
Autres subventions	237	221
FPIC et autres	2	2

■ CHARGES DE PERSONNEL (012)

Principal poste de charges, les dépenses de personnel (6,1 M€ chapitre 012) progressent de 4,7%, essentiellement du fait des facteurs suivants :

- recrutement de personnel pour renforcer le service public : Maison France Services, électricité, petite enfance...
- mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) au 1er janvier 2020
- impact mécanique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) lié au déroulement des carrières des agents selon l'évolution des grilles indiciaires et des avancements de grades ou promotions internes
- évolution des charges sociales

En tenant compte de la consolidation du budget principal et des budgets annexes, les charges de personnel représentent 6,8 M€, soit +2,9%.

■ CHARGES COURANTES (011)

Les charges courantes progressent peu (+1%) en 2020. Parmi les éléments notables, il y a lieu de relever l'évolution des postes de dépenses suivants :

- hausse des prestations de services (compte 611) notamment pour réaliser des contrôles règlementaires sur la qualité de l'eau, de l'air et les installations de gaz (52 k€).
- progression du compte 6156 lié au développement des contrats de maintenance (+27 k€)

■ SUBVENTIONS

Les autres charges et subventions (chapitre 65) s'élèvent à 2,21 M€.

■ Subvention MJC

La subvention annuelle progresse de +14 k€ devant permettre à la MJC d'Onet-Le-Château de renforcer son action en faveur de la jeunesse.

■ Subvention CCAS : 142 k€

Le besoin de financement du CCAS évolue de 12k€ pour faire face aux charges nouvelles liées à la location d'un local au sein de la future maison intergénérationnelle.

■ Subvention Budget Restauration : 475 k€

(voir page budget annexe Restauration)

■ Subvention Budget Baleine : 524 k€

(voir page budget annexe Baleine)

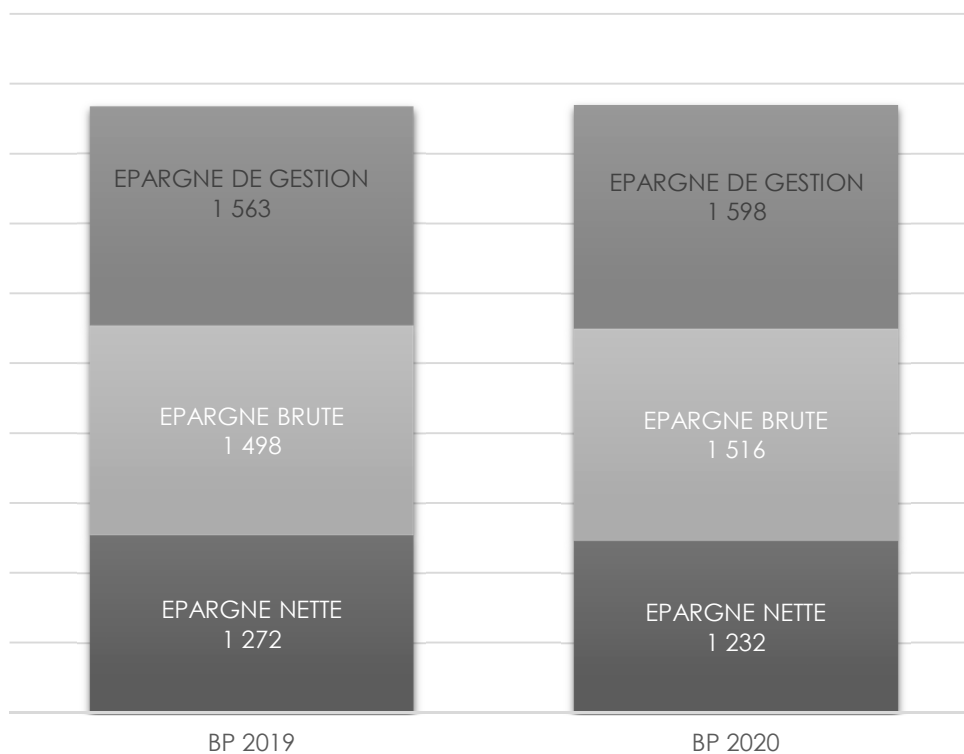
3. L'EPARGNE

Le **taux d'épargne brute 2020** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est préservé (11,8% contre 12% en 2019). Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement et peuvent donc être consacrées à l'investissement.

L'Epargne nette demeure relativement stable à 1,23M€.

	BP 2019	BP 2020
EPARGNE DE GESTION	1 563	1 598
- Intérêts	65	82
EPARGNE BRUTE	1 498	1 516
- Remb capital	226	284
EPARGNE NETTE	1 272	1 232
RATIOS		
Epargne nette / Dép. Inv. (hors dette)	13,4%	13,6%
Epargne brute / RRF (Taux d'Epargne Brute)	12,0%	11,8%

Stabilité de l'Epargne
(données en k€)



4. FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

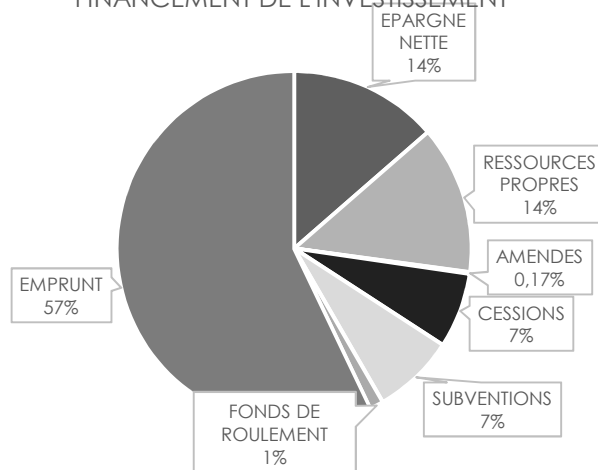
Le montant des investissements à financer en 2020 (dépenses d'équipements et travaux en régie, hors remboursement du capital de la dette) s'élève à 8,8 M€, soit un niveau similaire au budget précédent.

	BP 2019	BP 2020
INVESTISSEMENT	9 460	8 849
dont dépenses d'équipement	9 290	8 659
dont travaux en régie	170	190
Epargne Nette	1 272	1 233
Ressources propres (FCTVA, Taxe d'am.)	930	1 225
Amendes de police	15	15
Cessions et autres	958	621
Subventions d'équipement	2 193	645
Fonds de roulement	98	113
EMPRUNT	3 994	4 998
Encours au 1er janvier	3 487	3 264
Epargne brute	1 498	1 517
ENCOURS au 31/12 / EPARGNE BRUTE (nb d'années)	2,33	2,15

En l'état, l'équilibre budgétaire nécessaire au financement de ces opérations s'appuie sur :

- l'emprunt (4,99 M€)
- l'épargne nette (1,23 M€)
- des subventions dont : Stade (200 k€), parc paysager (270 k€),
- des cessions foncières (608 k€) dont : Lot. Orchidées (272 k€), maison de santé (135 k€), + Bd Albatros (150)

FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT



5. PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS

Les opérations d'investissement 2020 font l'objet d'une programmation pluriannuelle actualisée de la manière suivante :

OPERATIONS (montant en € TTC)	Reports 2019	BP 2020	2021
MAISON DE SANTE	170 000		
ESPACE SOCIO CULTUREL ET SPORTIF		3 980 000	1 012 000
PARVIS ESCS		765 000	
PARC URBAIN QUATRE SAISONS	300 000	450 000	
STADES LA ROQUE	1 100 000		
GIRATOIRE FONTANGES	340 000		
DEVIATION ONET VILLAGE		670 000	
VIDEO PROTECTION	85 000	250 000	
TRAVAUX EN REGIE		190 000	190 000
TRAVAUX VOIRIE	521 000	750 000	800 000
AUTRES INVESTISSEMENTS (PATRIMOINE,...)	293 000	1 794 000	1 998 000
TOTAL	2 809 000	8 849 000	4 000 000

CHAPITRE 2 LES PROJETS 2020

Le budget 2020 s'inscrit dans la continuité du précédent exercice par la poursuite de l'action municipale et la réalisation des projets structurants.

2.1 CADRE DE VIE ET RENOVATION URBAINE

2.1.1 EQUIPEMENT SOCIOCULTUREL ET SPORTIF

La réalisation de cet équipement structurant au cœur du quartier vise à favoriser l'égalité des chances grâce aux pratiques culturelles et sportives et à contribuer à l'appropriation du quartier par les habitants. L'opération est cofinancée, déduction faite des subventions à percevoir, à parts égales par la Commune et Rodez Agglomération à hauteur d'un plafond défini à 8,9M€ HT. Le budget 2020 prévoit des crédits à hauteur de 3,98 M€.

	2020	2021	Total
EQUIPEMENT SOCIO CULTUREL ET SPORTIF (ESCS)	2 640 000	660 000	3 300 000
FONDS DE CONCOURS BÂTIMENTS	1 200 000	352 000	1 552 000
EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES	50 000	0	50 000
EQUIPEMENTS SPORTIFS	70 000	0	70 000
EQUIPEMENT TECHNIQUE COMPLEMENTAIRE ESCS	20 000	0	20 000
Total	3 980 000	1 012 000	4 992 000

2.1.2 PARC URBAIN DES QUATRE SAISONS

La création d'un parc paysager en plein cœur du quartier prioritaire permettra de mettre en valeur les équipements publics du quartier (Équipement socio-culturel des Quatre Saisons, Médiathèque, crèche, écoles, Maison de santé...).

L'objectif est notamment de **redéfinir les espaces publics** (circulations, aménagements paysagers...) et de redonner une identité au centre des Quatre Saisons en favorisant l'accès aux équipements publics et en développant les liaisons avec les autres quartiers. Le coût est estimé à 1,1 M€ TTC. Une enveloppe de 450k€ est prévue au budget 2020.

2.2 PATRIMOINE

Dans la continuité des exercices précédents, le budget 2020 comprendra un volet consacré à l'entretien et à la valorisation du patrimoine dont le détail se trouve en annexe du document de synthèse.

■ Réfection voirie et sécurisation du domaine routier (750 k€)

Les principales opérations portent sur la rue des Jonquilles, le pont des Balquières, la route de la Roque, mais également sur l'implantation de plateaux traversants pour ralentir la vitesse dans des zones dangereuses.

■ Patrimoine (424 k€)

Un programme de Modernisation de l'Espace Sport et Jeunesse est prévu afin de mettre en place une gestion centralisée des flux et un rafraîchissement général du bâtiment

■ Education

Réfection de la toiture de l'école des Genêts (80k€), stores à l'Ecole Pierre Puel (15 k€).

■ Modernisation de l'Eclairage Public

Poursuite du programme de modernisation de l'Eclairage Public (335k€)

CHAPITRE 3 LES BUDGETS ANNEXES

3.1 Budget BALEINE

Le budget annexe Baleine présente une section de fonctionnement en forte baisse (-152k€) en raison de la reventilation du coût de certains agents entre le budget principal et le budget annexe (voir ci-après).

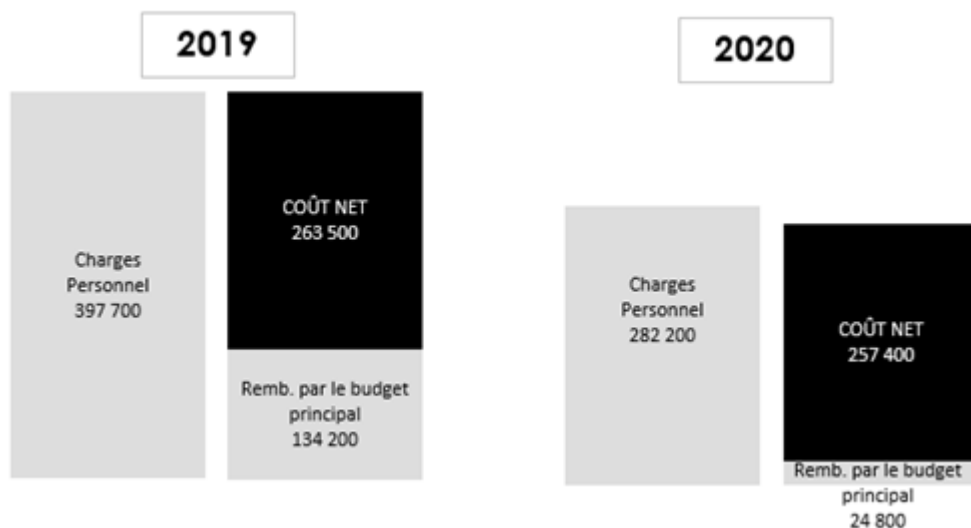
DEPENSES	2019	2020	RECETTES	2019	2020
FONCTIONNEMENT					
Charges courantes	342 900	314 600	Billetterie	94 800	104 700
Personnel	397 700	282 200	Remb. Personnel Ville	134 200	24 800
Subventions & droits	71 600	66 200	Remboursements	1 000	1 000
Amortissements	48 000	47 600	Subventions	40 000	40 000
Autres	2 100	100	Subvention communale	577 550	523 800
			Autres	14 750	16 400
TOTAL	862 300	710 700	TOTAL	862 300	710 700
INVESTISSEMENT					
Equipement	50 000	34 300	Subvention communale	12 500	0
Travaux	5 700	0	Amortissements	48 000	47 600
Autres	4 800	13 700	Autres	0	0
TOTAL	60 500	47 600	TOTAL	60 500	47 600

A compter du 1^{er} janvier 2020, 2 agents œuvrant très partiellement pour la Baleine sont réaffectés en totalité au budget général en vue d'assurer l'activité du futur ESCS. Un autre agent voit son activité Baleine augmenter de 15 à 25 %, mais son coût initial est également basculé sur le Budget principal avec un remboursement par le budget Baleine.

Au final, le coût net Baleine 2020 (charges brutes déduction faite des remboursements) prévu est de 257k€, soit une baisse de 6 k€ par rapport au budget précédent.

	2019	2020
Charges Personnel	397 700	282 200
Remb. par budget principal	134 200	24 800
COÛT NET	263 500	257 400

	2019	2020
Agent 1	15% Baleine	25% Baleine
Agent 2	10% Baleine	0% Baleine
Agent 3	15% Baleine	0% Baleine
	Dépense 100% Baleine avec recette 40% Budget Principal	Dépense 25% Baleine avec recette 0% Budget Principal



3.2 Budget RESTAURATION

Le budget annexe Restauration 2020 s'établit à hauteur de 811 k€ en section de fonctionnement (+4,72% par rapport au budget 2019).

La hausse du coût des denrées alimentaires explique, pour l'essentiel, la progression des charges courantes (+2,51%). Les charges de personnel progressent également (+5,92%) en raison du recours à des agents pour faire face à des besoins du service (remplacements et renforts).

DEPENSES	2019	2019	RECETTES	2019	2020
FONCTIONNEMENT					
Charges courantes	325 800	334 000	Produit des services	318 000	323 800
Personnel	428 900	454 300	Remboursements	1 000	0
Amortissements	15 000	18 000	Subvention communale	445 000	474 800
Autres	4 800	4 800	Autres	10 500	12 500
TOTAL	774 500	811 100	TOTAL	774 500	811 100
INVESTISSEMENT					
Equiperment	42 000	37 200	Subvention communale	75 500	39 700
Travaux	38 500	8 500	Amortissements	15 000	18 000
Autres	10 000	12 000	Autres	0	0
TOTAL	90 500	57 700	TOTAL	90 500	57 700

3.3 Budget RESEAU DE CHALEUR

Le budget annexe Réseau de chaleur 2020 s'établit à hauteur de 380 k€ en fonctionnement, soit -2,1% par rapport au budget précédent. La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 104 k€.

Les produits issus de la vente de l'énergie sont stabilisés à hauteur de 221 k€. Au travers des mesures prises les années précédentes pour optimiser l'efficacité de la fourniture de chaleur, le poste de dépenses des matières premières (bois, gaz) est revu à la baisse (296k€, soit -2,89%).

DEPENSES	2019	2020	RECETTES	2019	2020
FONCTIONNEMENT					
Charges (bois, gaz,...)	304 600	295 800	Vente d'énergie	221 000	221 000
Frais financiers	13 500	12 500	Amortissements	42 000	42 000
Amortissements	66 900	68 400	Subvention communale	126 100	117 800
Autres	4 100	4 100	Autres	0	0
TOTAL	389 100	380 800	TOTAL	389 100	380 800
INVESTISSEMENT					
Remb. Emprunt	41 500	42 500	Subventions	36 600	36 100
Travaux	20 000	20 000	Amortissements	66 900	68 400
Amortissements	42 000	42 000	Autres	0	0
Autres	0	0			
TOTAL	103 500	104 500	TOTAL	103 500	104 500

■ Stabilité fiscale

L'objectif de la fin du présent mandat consistera à conserver la trajectoire favorable des recettes fiscales au travers de l'optimisation des bases fiscales de sorte à ne pas recourir au levier fiscal en maintenant les taux actuels communaux : Taxe d'Habitation (8,70%), Foncier Bâti (25,29%), Foncier Non Bâti (93,27%).

Dans un contexte national marqué par la suppression progressive de la Taxe d'Habitation et la poursuite de la réforme fiscale à moyen terme, l'impôt local, principal levier de recettes pour les collectivités, se trouve fragilisé. A l'horizon 2023, date de la suppression de la Taxe d'Habitation, la préservation de l'autonomie fiscale des collectivités se trouve loin d'être garantie à ce jour.

■ Préservation du niveau d'épargne

Dans le contexte dégradé lié à la baisse des dotations et aux incertitudes de la réforme fiscale en cours, le budget 2020 a pour ambition de préserver un niveau d'épargne cohérent par une optimisation des dépenses de gestion et des recettes afin de garantir les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation du programme d'investissements du mandat. A ce titre, le niveau d'Epargne Brute 2020 reste favorable et identique à 2019.

■ Concrétisation du programme d'investissement

Outre les opérations annuelles de maintien du patrimoine bâti et routier, le présent mandat s'achevant, le budget 2020, de transition et avec une enveloppe de 9 M€ d'investissement, traduira essentiellement la concrétisation des dernières opérations structurantes engagées (ESCS, parc urbain des Quatre Saisons).